



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 2.1

Numéro de la demande : 2015-6037
Demande : Nouvelles propriétés chimiques de la préparation commerciale – Garantie
Produit : PINESTICK
Numéro d'homologation : 32816
Principe actif (p.a.) : Mélange d'agents de surface
Numéro de document de l'ARLA : 2780120

Objet de la demande

La présente demande vise à homologuer un adjuvant non ionique exempt d'éthoxylate de nonylphénol (ENP) à pulvériser, PINESTICK, pour une utilisation avec les produits suivants : insecticides, fongicides, régulateurs de croissance des plantes et herbicides.

Évaluation des propriétés chimiques

PINESTICK se présente sous forme de concentré émulsifiable contenant un mélange d'agents de surface à une concentration nominale de 100,0 %. Cette préparation commerciale a une densité de 0,939 à 0,949 g/mL et un pH de 7,48. Les données chimiques requises pour PineStick ont été fournies, examinées et jugées acceptables.

Évaluation des risques pour la santé

Le produit PINESTICK présente une faible toxicité aiguë après exposition par voie orale et cutanée, et ne devrait pas être inhalé. La formulation est légèrement irritante pour les yeux chez le lapin. Ce produit n'est pas considéré comme un irritant ou un sensibilisant cutané.

L'adjuvant non ionique exempt d'ENP à pulvériser PINESTICK, utilisé en association avec des préparations commerciales sur des terres non cultivées, ne devrait pas entraîner d'exposition professionnelle ou occasionnelle potentielle supérieure à celle liée à l'utilisation homologuée des préparations commerciales. Aucun risque préoccupant pour la santé n'est envisagé si les travailleurs suivent les instructions sur l'étiquette et portent l'équipement de protection individuelle indiqué.

Les doses d'application de PINESTICK ne dépassent pas la dose d'application homologuée de l'adjuvant non ionique actuellement inscrit sur l'étiquette de chaque produit d'association. Lorsqu'il est utilisé en association avec des préparations commerciales contenant différents principes actifs, la quantité de résidus de principes actifs dans les terres non cultivées traitées

destinées à l'alimentation animale (y compris les pâturages et les parcours naturels) devrait demeurer inchangée. Par conséquent, l'exposition alimentaire à ces matières actives ne devrait pas augmenter et ne posera de risque inacceptable pour aucun sous-groupe de populations, notamment les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Évaluation environnementale

L'utilisation de l'adjuvant PINESTICK ne devrait pas poser de risque pour les organismes non visés. Les préoccupations environnementales sont atténuées par l'inscription de mises en garde appropriées sur l'étiquette.

Évaluation de la valeur

Les renseignements sur la valeur qui ont été présentés sont tirés de trois études sur le terrain dans lesquelles les effets de trois herbicides de gestion de la végétation ont été appliqués en association avec l'adjuvant non ionique à pulvériser PINESTICK, et ont été comparés à ceux des mêmes herbicides appliqués avec des agents surfactants non ioniques homologués. L'efficacité de ces herbicides appliqués avec PINESTICK a été comparable à celle des mêmes herbicides appliqués avec des adjuvants non ioniques à pulvériser homologués à la même concentration, qui est également la concentration indiquée sur les étiquettes des herbicides étudiés. La performance de PINESTICK devrait également être comparable à celle d'autres agents de surface non ioniques appliqués à la même concentration en association avec d'autres herbicides de gestion de la végétation requis contenant des principes actifs appartenant aux mêmes groupes de mode d'action que ceux des herbicides étudiés.

L'adjuvant non ionique à pulvériser PINESTICK offrira aux préposés à l'application une option supplémentaire d'agent de surface non ionique pour les herbicides de gestion de la végétation inscrits sur l'étiquette.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a évalué les renseignements fournis et elle les juge suffisants pour appuyer l'homologation de PINESTICK.

Références

PMRA Document Number	Références
2581249	2015, DACO 3.1 Product Identification, DACO: 3.1.1, 3.1.2, 3.1.3, 3.1.4 CBI
2581250	2015, The Formulation Process of PINESTICK Non-Ionic Adjuvant, DACO: 3.2.1, 3.2.2 CBI
2581251	2015, Product Analysis PINESTICK Non-Ionic Adjuvant, DACO: 3.4.1 CBI
2581252	2015, The Colour of PINESTICK Non-ionic Spray Adjuvant, DACO: 3.5.1 CBI
2581253	2015, Accelerated Storage Stability Study for PINESTICK Non-ionic Spray Adjuvant, DACO: 3.5.10, 3.5.14 CBI
2581254	2015, Flammability of PINESTICK Non-ionic Spray Adjuvant, DACO: 3.5.11 CBI
2581255	2015, Explodability of PINESTICK Non-ionic Spray Adjuvant, DACO: 3.5.12 CBI
2581256	2015, Miscibility of PINESTICK Non-ionic Spray Adjuvant, DACO: 3.5.13 CBI
2581257	2015, Dielectric Breakdown Voltage of PINESTICK Non-ionic Spray Adjuvant, DACO: 3.5.15 CBI
2581258	2015, The Physical State of PINESTICK Non-ionic Spray Adjuvant, DACO: 3.5.2 CBI
2581259	2015, Odour Assessment of PINESTICK Non-ionic Spray Adjuvant, DACO: 3.5.3 CBI
2581260	2015, Formulation Type for PINESTICK Non-ionic Spray Adjuvant, DACO: 3.5.4 CBI
2581261	2015, Container Material and Description for PINESTICK Non-ionic Spray Adjuvant, DACO: 3.5.5 CBI
2581262	2015, The Specific Gravity of PINESTICK Non-ionic Spray Adjuvant, DACO: 3.5.6 CBI
2581263	2015, The pH of PINESTICK Non-ionic Spray Adjuvant, DACO: 3.5.7 CBI
2581264	2015, PINESTICK Non-ionic Spray Adjuvant Oxidation/Reduction: Chemical Incompatibility, DACO: 3.5.8 CBI
2581265	2015, The Viscosity of PINESTICK Non-ionic Spray Adjuvant, DACO: 3.5.9 CBI
2586346	2015, The Formulation Process of PINESTICK Non-Ionic Adjuvant, DACO: 3.2.1, 3.2.2 CBI
2581245	2015, Performance of Navius plus adjuvants on Non-crop vegetation/pasture, DACO: 10.2.3.3, 10.3.2
2581246	2015, 15W43 Norac Telar vegetation management 2015, DACO: 10.2.3.3, 10.3.2
2581247	2015, 15W42 - Norac TruVist vegetation management, DACO: 10.2.3.3, 10.3.2

ISSN : 1911-8015

8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2017

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.